

Les écoles de Terre-Neuve sont soutenues en grande partie par les subventions provinciales. Des frais de scolarité ne peuvent être exigés que des élèves de la première à la huitième année, sauf dans les "collèges" (Saint-Jean) où on peut les imposer jusqu'à la onzième année. Des frais de combustible et d'entretien peuvent aussi être exigés, mais le paiement en nature est admis. Il n'existe pas de taxe scolaire municipale. Les subventions provinciales payent surtout le traitement des instituteurs, l'entretien et la réparation des écoles et la construction de nouveaux immeubles.

Les chiffres des contributions locales ne sont pas connus, mais le tableau 14 indique les dépenses du gouvernement pour l'enseignement l'année terminée le 31 mars 1949.

**14.—Dépenses du gouvernement de Terre-Neuve pour l'enseignement, année terminée le 31 mars 1949**

Détail	Dépenses	Détail	Dépenses
	\$		\$
Subventions aux écoles—		Formation des instituteurs.....	74,756
Traitements des instituteurs.....	2,375,692	Universités.....	103,195
Entretien et réparation.....	222,779	Formation des aveugles et des sourds..	36,085
Nouveaux locaux et matériel.....	517,166	Bourses.....	3,660
Autres.....	84,695 <sup>1</sup>	Formation de la jeunesse.....	268,140
<b>Total, subventions.....</b>	<b>3,200,332</b>	Formation des adultes.....	101,023
Enseignement primaire et secondaire		Services de bibliothèque.....	94,179
(administration).....	309,212	Subventions aux sociétés d'enseigne-	
Cours par correspondance.....	1,500	ment et de culture.....	1,828
Moyens audi-visuels.....	49,859	Administration générale.....	75,596
Examens.....	29,117	Pensions des instituteurs.....	125,079
		<b>Total, dépenses.....</b>	<b>4,473,561</b>

<sup>1</sup> Comprend \$59,030 à l'enseignement industriel et \$4,000 aux missions moraves du nord du Labrador.

## PARTIE II.—INITIATIVES CULTURELLES INTÉRESSANT L'ÉDUCATION

### Section 1.—Les arts et l'éducation\*

**Beaux-arts.**—Les beaux-arts sont un sujet facultatif au programme des facultés des arts d'un certain nombre d'universités qui permettent de choisir cette matière parmi cinq sujets durant un an ou deux. Certaines universités, comme l'Université Acadia (N.-É.), offrent six cours facultatifs ou plus. L'Université Mount-Allison (N.-B.) et l'Université de la Saskatchewan offrent un nombre suffisant de cours pour conduire au grade de bachelier avec spécialisation en beaux-arts. L'Université de Toronto (Ont.) offre un baccalauréat ès arts avec spécialisation en art et en archéologie de même qu'un cours post-scolaire en ce domaine. Une faculté des beaux-arts a été instituée à l'Université McGill en 1948-1949 et à l'Université de la Colombie-Britannique en 1949-1950.

\* Révisé sous la direction de H. O. McCurry, directeur, Galerie nationale du Canada, Ottawa.